



## COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

**PRÉSENTS** M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Monique PASSET ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Virginie BERNUS.

**ABSENTS EXCUSÉS** Mme Catherine ROLY ; Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Sandrine PONCHANT ; M. Romuald CHANTREL ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Tiffanie SURIA.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Mme Catherine ROLY donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Monique PASSET ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Sandrine PONCHANT donne pouvoir à Mme Evelyne LEGRAND ; M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE.

**ABSENTS :** *M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.*

**SECRETAIRE DE SEANCE :** *M. RENARD Michel.*

Avant de procéder au compte-rendu des décisions prises, **Monsieur le Maire** revient sur les journées du patrimoine organisées le week-end précédent et qui ont été une réussite globale. Il profite pour remercier l'Office Municipal de la Culture, des Loisirs et des Fêtes pour l'organisation de ce week-end.

**Monsieur le Maire** revient également sur le jumelage avec la ville espagnole d'Umbrete et rappelle les objectifs de ce jumelage, notamment que des jeunes de la Commune puissent visiter Umbrete et ses alentours. Ce voyage, financé par l'Union Européenne, aura bien lieu du 20 au 27 octobre 2025 pour 23 jeunes escautpontois de 13 à 16 ans. Il propose qu'une délégation de deux élus accompagnent ces jeunes et invite les membres du Conseil Municipal volontaires à se rapprocher de lui.

**Monsieur le Maire** se félicite également du dispositif « cantine à 1 euro » où les inscriptions ont doublé.

**Monsieur le Maire** informe également que des travaux de réfection de la voirie avenue de la Malanoye vont bientôt débuter conjointement avec la ville de Raismes, pour une durée de 1 mois.

Enfin, **Monsieur le Maire** fait part de sa visite à l'entreprise DERICHEBOURG, située Zone des Bruilles, en présence des représentants de la Région des Hauts de France. Cette visite fut



# COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

enrichissante, notamment à travers des échanges avec la Région dans l'appui de projets porteurs d'emplois pour nos habitants.

Monsieur Daniel HERLAUD évoque les nouvelles modalités des collectes du SIAVED, notamment la collecte du verre. Il invite également les élus et la population à installer l'application du SIAVED.

## COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

- *Attribution du marché de travaux « Accueil de Loisirs sans Hébergement – Reconstruction d'un bâtiment à dominante sportive » allotie en 9 lots – Entreprises Retenues.*
- *Attribution du marché de travaux « Entretien du Terrain de Football Municipal et du Cimetière Communal ».*
- *Attribution Marché Assurance Dommages Ouvrage - Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire.*
- *Demande de Dotation d'investissement des Communes en Politique de la Ville – Projet « Travaux de sécurisation du parvis du groupe scolaire Bruneaut »*
- *Bail Commercial Location parcelle A1 524 – Société CEMEX*
- *Convention de mise à disposition temporaire d'un chalet sur la place Roger Salengro – Madame MINIER*
- *Acte Constitutif d'une Régie de Recettes pour l'encaissement de participation usagers de la Micro-crèche Municipale*
- *Acte de Nomination du Régisseur titulaire intérimaire dans le cadre de la Régie de Recettes pour l'encaissement de participation usagers de la Micro-crèche Municipale*
- *Demande de Subvention auprès de l'Agence de l'Eau - Travaux de voiries et espaces verts Rue de la Gare*
- *Convention d'utilisation et d'Occupation de la Salle des Sports - Association Badminton Escautpont Club*
- *Convention d'utilisation et d'Occupation de la Salle des Sports - Association Club de Lutte*
- *Convention d'utilisation et d'Occupation de la Salle des Sports – Association Football Club Escautpont*
- *Convention d'utilisation et d'Occupation de la Salle des Sports – Les Alexianes*
- *Convention d'utilisation et d'Occupation de la Salle des Sports - Association Karaté Boxing Club Escautpont*
- *Convention d'utilisation et d'Occupation de la Salle des Sports - Association S.T.A.R.*
- *M57-Fongibilité de Crédits - Décision Modificative n°4*
- *Avenant au contrat DOMMAGES AUX BIENS – GROUPAMA*
- *Convention d'utilisation et d'Occupation de la Salle des Sports - Association Chasseurs d'Escautpont Réunis*
- *Convention d'utilisation et d'Occupation de la Salle des Sports - Association Union Colombophile*
- *Convention de mise à disposition temporaire d'un chalet sur la Place Roger Salengro - Madame MINIER*



## COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

## AFFAIRES COMMUNALES LIÉES AUX FINANCES, AU DEVELOPPEMENT ET AU FONCTIONNEMENT DE LA VILLE

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025.

**Monsieur le Maire** questionne l'Assemblée sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 avril 2025.

**Madame Joëlle LEGRAND** revient sur la dernière page du compte-rendu et plus particulièrement le paragraphe « *Madame Joëlle LEGRAND souhaite revenir sur le post Facebook de Monsieur DELOGE, ayant posté une photo d'elle et Monsieur BERKMANS. Madame Joëlle LEGRAND affirme n'avoir donné aucun accord quant à la publication de cette photo* ».

Elle indique qu'une erreur s'est glissée dans le paragraphe. En effet, elle indique que la photo était avec Monsieur FLORQUIN, et non Monsieur BERKMANS.

**Monsieur le Maire** affirme que la photo en question concerne bien Monsieur BERKMANS, lors de son décès. Cependant, une vérification sera réalisée par lui-même et dans le cas d'une erreur, le procès-verbal sera modifié en conséquence.

Monsieur le Maire met aux voix - **VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE**

### CHANGEMENT DE LIEU SALLE DE CONSEIL

**Monsieur le Maire** rappelle qu'il est de tradition que les séances de Conseil Municipal se déroulent dans la salle de Conseil au sein de l'Hôtel de Ville.

**Monsieur le Maire** précise que celle-ci présente des limitations importantes en matière de capacité d'accueil et que la configuration ne permet pas de réunir les élus et le public dans des conditions optimales.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de transférer le lieu de réunion des séances du Conseil Municipal à la salle Jean Ferrat, située Chemin du Fortin – 59278 Escautpont, de manière définitive et à compter de la prochaine séance ;

**Monsieur le Maire** souligne que la Salle Jean Ferrat, par sa capacité d'accueil supérieure et sa meilleure accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite) constitue un lieu plus adapté pour la tenue des séances du Conseil Municipal.

Il rappelle également que la Salle Jean Ferrat a récemment bénéficié de travaux de sonorisation, et que les équipements désormais en place garantissent des débats du Conseil Municipal plus audibles et compréhensibles pour l'ensemble des participants et du public.

**Monsieur Daniel HERLAUD** s'interroge sur l'officialisation du changement de lieu auprès de la Sous-Préfecture.



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Hôtel de Ville – Parc Municipal Louis Delhaye – rue Henri Durre – 59278 ESCAUTPONT  
Tél : 03.27.28.51.70 – Fax : 03.27.28.51.71 – contact-info@mairie-escautpont.fr  
www.escautpont.fr





# COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

**Monsieur le Maire** affirme que la délibération sera transmise sous peu à la Sous-Préfecture de Valenciennes.

**Monsieur le Maire** met aux voix - **VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE**

## DECISION MODIFICATIVE N° 5

**Monsieur le Maire** rappelle que le budget primitif 2025 a été adopté en séance du 8 mars dernier. Depuis ce vote, la commune a obtenu de nouvelles recettes importantes, notamment :  
-une subvention de l'État (DETR) et une subvention de la Région pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire, ainsi que diverses régularisations techniques (transferts d'imputation, cessions, etc.).

Conformément aux orientations budgétaires fixées lors du ROB 2025, les investissements sont phasés progressivement, projet par projet, afin d'éviter le recours à l'emprunt. Grâce à l'appui de nos partenaires financiers et à la présente décision modificative, la commune est en mesure d'honorer l'ensemble de ses engagements.

**Monsieur le Maire** fait lecture du tableau récapitulatif et propose au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n°5, qui ajuste la section d'investissement du budget principal 2025.

**Monsieur le Maire**, lors de la ligne qui concerne « l'outillage technique », profite pour remercier les agents des Services Techniques qui effectuent un travail remarquable et qui font que la Commune devient plus propre.

**Madame Joëlle LEGRAND** s'interroge sur la composition des équipes des services techniques depuis la création du service « Espaces Verts ».

**Monsieur le Maire** informe que le service Bâtiment existe toujours. Nos services techniques sont composés de nos agents titulaires, accompagnés de personnel en contrat PEC. La Commune a été amenée à renforcer ses effectifs afin d'assurer la reprise de marchés auparavant confiés à des entreprises externes. Ce choix traduit la volonté de la Commune de privilégier l'emploi local et le service public de proximité.

**Monsieur le Maire** met aux voix - **VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE**

## CONVENTION AVEC LE SIDEGAV POUR LES FUTURS TRAVAUX DE LA RUE DE LA GARE

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée que des travaux d'esthétisme du réseau public de distribution d'électricité sont prévus Rue de la Gare. À ce titre, une convention avec le SIDEGAV doit être signée pour définir les modalités financières de participation de la commune.



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Hôtel de Ville – Parc Municipal Louis Delhaye – rue Henri Durre – 59278 ESCAUTPONT  
Tél : 03.27.28.51.70 – Fax : 03.27.28.51.71 – contact-info@mairie-escautpont.fr  
www.escautpont.fr

**La Porte du Hainaut**  
Communauté d'Agglomération



# COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

Dans cette convention, il est prévu une prise en charge du SIDEGAV à hauteur de 80%, soit 40 107,66 € HT. La Commune, quant à elle, règlera un reste à charge de 20%, soit 10 026,92 € HT.

**Monsieur le Maire met aux voix - VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE**

## **CREATION DE POSTE - RECRUTEMENT D'UN AGENT PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE**

Monsieur le Maire rappelle que ce recrutement est destiné au service Petite Enfance et financé par le CNFPT, avec une part à charge communale fortement réduite.

La formation se déroulera au sein de notre Halte-Garderie Municipale et de nos écoles.

**Monsieur le Maire met aux voix - VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE**

## **PERSONNEL COMMUNAL – FILIERE ADMINISTRATIVE – CREATION D'UN (1) POSTE D'ATTACHE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Monsieur le Maire** rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Cet emploi est appelé à être pourvu par un fonctionnaire, conformément aux règles en vigueur, assurant ainsi la stabilité des effectifs et la qualité du service rendu aux usagers. Il est précisé que cet emploi pourra être pourvu par la voie de l'avancement de grade, concours ou encore promotion interne, conformément aux dispositions statutaires applicables.

**Monsieur le Maire** informe l'Assemblée que cette création de poste est proposée à la suite de l'obtention d'un concours d'un de nos agents.

**Monsieur Daniel HERLAUD** désire des précisions sur le cadre de la promotion interne, notamment pour passer de la catégorie B à la catégorie A.

**Monsieur le Maire** rappelle que la promotion interne repose soit sur un examen professionnel, soit sur une liste d'aptitude / promotion au choix, le tout régi par le Centre de Gestion du Nord.

**Monsieur le Maire met aux voix - VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE**

## **AVIS SUR LA DEMANDE D'AFFILIATION VOLONTAIRE AU CDG 59 DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS INTERIEURS DU CANAL SEINE-NORD-EUROPE**

**Monsieur le Maire** informe l'Assemblée que le Centre de Gestion sollicite la Commune pour émettre un avis favorable ou non à l'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord-Europe à compter du 1er janvier 2026.

**Monsieur le Maire** propose d'émettre un avis favorable.



# COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

Monsieur le Maire met aux voix - VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE

## RETRoceSSion DE LA RUE JULES DEMAREZ – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SUCCESSION

**Monsieur Jean-Luc FRERE** rappelle à l'Assemblée que, par délibération n°07-2025-DF-RK, il a été approuvé l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles cadastrées AD 350 et AD 351 appartenant à Monsieur Jérôme LORRIAUX, Monsieur Jacques LORRIAUX et Madame Maria Ilda FERNANDES dite LORRIAUX. Cette rétrocession concernait les voiries de la rue Jules Demarez, permettant d'envisager à l'avenir des travaux d'assainissement et de voirie dans cette rue.

**Monsieur Jean-Luc FRERE** informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du dossier de rétrocession, l'office notarial a découvert l'existence d'une branche d'héritiers également concerné par cette vente. Après vérification, Madame Lucienne DUMONT-PORT s'est révélée héritière desdites parcelles. Cette dernière étant décédée, les droits de propriété sont revenus à ses héritiers : Monsieur Pierre DUMONT (lui-même décédé) et Madame Claire DUMONT.

Afin de régulariser la rétrocession, les héritiers doivent procéder aux formalités successoriales (notoriété et attestation de propriété), engendrant des frais qui ne peuvent être évités.

Pour permettre à la Commune de devenir propriétaire des parcelles, poursuivre les études des travaux nécessaires sur la rue Jules Demarez et déposer les dossiers de demande de subvention, il est proposé que la Commune prenne en charge les frais de succession relatifs aux parcelles acquises. Ces frais sont estimés au maximum à 3000 euros.

Cette prise en charge aboutira à une acquisition à un coût supérieur à l'évaluation initiale fixée par les services des domaines, de l'euro symbolique. Toutefois, cette solution reste la plus rapide et la plus efficace, en comparaison à une procédure d'expropriation.

**Monsieur le Maire** informe que la rue Jules Demarez a été créée en 1977.

**Monsieur Jean-Luc FRERE** met aux voix - VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE

## VOIRIE ET ESPACES VERTS DE LA RUE JACQUES BREL – RETROCESSION A LA COMMUNE D'ESCAUTPONT.

Monsieur Jean-Luc FRERE rappelle à l'Assemblée délibérante qu'en 2003, le bailleur social HABITAT DU NORD a entrepris un projet immobilier situé "rue Jacques Brel" à Escautpont. Ce projet a abouti à la construction de 17 logements locatifs.

Monsieur Jean-Luc FRERE informe le Conseil Municipal qu'à ce jour, les voiries et espaces verts de la "rue Jacques Brel", aménagés dans le cadre de ce projet, n'ont pas encore été rétrocédés à la Commune.



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Hôtel de Ville – Parc Municipal Louis Delhaye – rue Henri Durre – 59278 ESCAUTPONT  
Tél : 03.27.28.51.70 – Fax : 03.27.28.51.71 – contact-info@mairie-escautpont.fr  
www.escautpont.fr

**La Porte du Hainaut**  
Communauté d'Agglomération



# COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

Cependant, HABITAT DU NORD nous fait savoir qu'elle souhaite procéder à la cession desdites voiries et espaces verts à la Commune d'Escautpont, pour l'euro symbolique, sur la parcelle AC 475.

**Monsieur le Maire** rappelle l'importance de ces rétrocessions. En effet, la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) est calculée en partie sur le nombre de kilomètres de voiries communales.

**Monsieur Jean-Luc FRERE** met aux voix - **VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE**

## RETRAIT DE LA DELIBERATION N°56-2025-DF-RK ET VENTE DU BATIMENT COMMUNAL SIS 22 RUE JEAN JAURES A MONSIEUR JULIEN SYLVESTRE

**Monsieur Jean-Luc FRERE** rappelle que par délibération n°56-2025-DF-RK, le Conseil Municipal avait décidé :

- D'accepter la vente du bâtiment situé au 22 rue Jean Jaurès (ex poste) à Escautpont, au profit de Madame Virginie LÉRAILLÉ et de Monsieur Julien SYLVESTRE, pour un montant de 101 600 €,
- D'approuver le montage financier suivant : apport de 30 000 €, versement de 83 mensualités de 852 € puis une mensualité de 884 €, ainsi que la prise en charge des frais de notaire estimés à 9 300 € par l'acquéreur,
- De confier la rédaction d'une convention d'occupation précaire d'une durée de 3 mois à compter de la signature, moyennant un loyer symbolique de 50 € par mois.

**Monsieur Jean-Luc FRERE** informe l'assemblée que Madame Virginie LÉRAILLÉ et Monsieur Julien SYLVESTRE, par courrier en date du 10 septembre 2025, ont signifié leur souhait de ne pas acquérir ensemble le bien, mais de désigner l'un d'entre eux comme acquéreur unique. Dans ces conditions, il convient donc de retirer la délibération n°56-2025-DF-RK

Par courrier daté du 10 septembre 2025, Monsieur Julien SYLVESTRE a manifesté le souhait d'acquérir seul le bien pour y développer son activité commerciale. Il formule une offre d'un montant de 101 600 €, conforme à l'avis des domaines de 25 juin 2024, et désire également conserver le montage financier prévu initialement, à savoir :

- Apport initial de 30 000 €
- Versement de 83 mensualités de 852 €, puis une mensualité de 884 €
- Les frais de notaire se montent à environ 9 300 € et seront intégralement à la charge de l'acquéreur
- Le paiement à terme aura lieu sans intérêt.

Il est rappelé que dans l'hypothèse d'un défaut de paiement imputable à Monsieur SYLVESTRE, la vente serait annulée de plein droit, entraînant la restitution de la pleine propriété du bâtiment à la Commune. Les sommes déjà versées resteraient acquises à cette dernière, à titre de clause pénale, et ne donneraient lieu à aucun remboursement.



# COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

Enfin, afin de permettre le démarrage rapide des travaux, et, dans l'attente de l'acquisition des locaux, il est envisagé de mettre en place une convention d'occupation précaire d'une durée de trois mois à compter de la signature de la convention à intervenir. Un loyer symbolique de 50 euros par mois serait versé par Monsieur SYLVESTRE à la Commune. Les frais de notaire d'environ 505 € concernant cette convention d'occupation précaire seront intégralement à la charge de l'acquéreur.

**Monsieur Jean-Luc FRERE** met aux voix - **VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE**

## **TRAME VERTE ET BLEUE - ACHAT DE PARCELLES SISES RUE JEAN JAURES ET IMPASSE DU CIMETIERE APPARTENANT A L'EPF**

**Monsieur le Maire** rappelle que le 2 septembre 2015, une convention opérationnelle a été signée entre l'Établissement Public Foncier (EPF) et la commune d'Escautpont dans le cadre du projet Trame Verte et Bleue – Vieil Escaut.

Dans ce cadre :

- L'EPF a acquis plusieurs parcelles (sections AL n°159, AN n°330, 331, 332, 333, 339 et AP n°16, 20, 202, 203, 206 et 207) situées rue Jean Jaurès, Haut des Viviers, Champs d'Escautpont et impasse du Cimetière, pour une superficie totale de 5 270 m<sup>2</sup>.
- L'EPF a financé et réalisé à 100 % des travaux de requalification (76 217,23 € HT), comprenant notamment la démolition des bâtiments existants.

**Monsieur le Maire** rappelle également que la convention prévoyait également :

- une bonification de 20 % de l'aide pour les travaux de renaturation situés en géographie prioritaires,
- une minoration du prix de cession des terrains destinés à la biodiversité, selon leur classement au PLUi,
- l'engagement de la commune à inscrire les terrains en zone naturelle ou espace boisé et à en assurer la gestion.

Au 31 mai 2025 :

- Le coût de revient total des parcelles s'élève à 351 556,65 € HT (frais inclus).
- L'évaluation de France Domaine du 4 juin 2025 fixe la valeur des parcelles à 10 €/m<sup>2</sup>, soit un prix de cession fixé à 52 700 € HT (58 082 € TTC).

L'appréciation de la réalisation conforme du projet aux critères du dispositif d'aide pour la diversité s'effectuera :

- soit dans les 10 ans suivant la signature (soit en 2025),
- soit dans les 5 ans suivant la cession des terrains à la commune.

Comme la vente intervient en 2025, le délai applicable est celui de 5 ans après la cession.

Ainsi, jusqu'en 2030, la commune devra :

- maintenir le classement des terrains en zone naturelle ou protégée,
- assurer leur gestion patrimoniale,
- garantir la préservation de la biodiversité identifiée.



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Hôtel de Ville – Parc Municipal Louis Delhaye – rue Henri Durre – 59278 ESCAUTPONT  
Tél : 03.27.28.51.70 – Fax : 03.27.28.51.71 – contact-info@mairie-escautpont.fr  
www.escautpont.fr





# COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

Si ces objectifs sont atteints, les aides accordées seront définitivement acquises et un certificat administratif sera établi.

Dans le cas contraire, la commune devra rembourser :

- la bonification de 20 % des travaux de renaturation (montant actualisé),
- la différence entre le prix de cession et le coût réel du portage foncier (montant actualisé), soit 298 856.65 € HT au 31 mai 2025.

**Monsieur le Maire met aux voix - VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE**

## RACHAT HOLSTER ET LANCEUR OCJPX A LA COMMUNE DE BRUAY SUR ESCAUT.

**Monsieur Benjamin LECLERCQ** rappelle à l'Assemblée la création d'une police rurale et d'une brigade de gardes champêtres décidée lors du conseil municipal du 06 juillet 2024. Il informe également que la brigade se compose actuellement de 2 gardes champêtre et d'un ASVP. Un autre ASVP viendra compléter les effectifs sous peu.

**Monsieur Benjamin LECLERCQ** rappelle que par la délibération n°27-2025 en date du 08 mars 2025, le conseil municipal a accepté la proposition de rachat à la commune de Bruay d'un lanceur OC JPX 4L PRO et sa recharge ainsi que 2 Holsters JPX4 – Radar pour un montant de 500€.

Dans la continuité de vouloir équiper notre brigade, la commune d'Escautpont a proposé le rachat du 2eme lanceur OC JPX 4L PRO et sa recharge ainsi que 2 Holsters JPX4 – Radar pour un montant de 400€.

Le prix total d'acquisition (factures jointes) est de 554,00€ TTC. Par mail en date du 26 juin dernier, la commune de Bruay sur Escaut accepte de céder à la Commune d'Escautpont l'ensemble du matériel au prix de 400€.

**Madame Joëlle LEGRAND** s'interroge sur les raisons pour lesquelles le matériel provient de la Ville de Bruay-sur-Escaut.

**Monsieur le Maire** précise que cela s'explique par le fait que notre garde champêtre exerçait auparavant ses fonctions à Bruay-sur-Escaut.

**Monsieur Daniel HERLAUD** s'interroge sur l'habilitation de l'ASVP à utiliser le matériel.

**Monsieur le Maire** lui répond que cela ne sera pas possible car seuls les deux gardes champêtres pourront les utiliser.

**Monsieur Benjamin LECLERCQ** met aux voix - **VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE**



## COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

# AFFAIRES COMMUNALES LIEES A LA SÉCURITÉ ET A LA SALUBRITÉ PUBLIQUE – CLSPD / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / LOGEMENT ET POLICE RURALE

## PROTOCOLE « RAPPEL A L'ORDRE » – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

**Monsieur le Maire** introduit le point en informant que l'arrêté général de police a été dénoncé au Tribunal Administratif de Lille, plus particulièrement 4 articles qui ont été jugés sur la forme, pas sur le fond.

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée que le rappel à l'ordre est un outil de prévention de la délinquance à disposition des maires, à ne pas confondre avec le rappel à la loi, qui relève du procureur de la République.

Ce dispositif consiste à convoquer solennellement un mineur accompagné d'un ou des parents ou un majeur, ayant commis des faits portant atteinte à l'ordre public (sécurité, salubrité, tranquillité, etc.), afin de lui rappeler ses droits et devoirs en tant que citoyen. Il s'agit d'une étape préventive non judiciaire, utilisée avant d'éventuelles poursuites.

Le rappel à l'ordre concerne notamment les incivilités du quotidien : conflits de voisinage, absences scolaires, tapage nocturne, diurne, etc. Il vise à sensibiliser les auteurs sur les conséquences de leurs actes, avec des résultats globalement positifs, et un faible taux de récidive constaté.

Un protocole de mise en œuvre doit être signé entre la commune d'Escautpont et le parquet de Valenciennes, afin de définir clairement les modalités d'application, garantir la cohérence des actions, et formaliser l'engagement de la commune dans la prévention de la délinquance.

**Monsieur le Maire** met aux voix - **VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE**

## APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

**Monsieur le Maire** rappelle que la Commune doit, en cas de dangers imminents tels que les inondations, tempêtes, incendies, mouvements de terrain, risques technologiques ou sanitaires, mettre en place un dispositif permettant d'assurer la sécurité de la population et la continuité des services essentiels.

À cet effet, la réglementation prévoit l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce plan définit l'organisation à mettre en œuvre par la Commune pour protéger la population, apporter un soutien aux sinistrés, informer les habitants, et coordonner les moyens humains et matériels disponibles avec les services de secours et les autorités compétentes.



## COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

Selon l'article R731-3 du Code de la Sécurité Intérieur, le Plan Communal de Sauvegarde est élaboré à l'initiative du Maire. Les Communes pour lesquelles le PCS est obligatoire doivent l'élaborer dans un délai de deux ans à compter de la date de notification par le Préfet.

A l'issue de son adoption ou après renouvellement général des conseils municipaux, le PCS est présenté au Conseil Municipal. À ce jour, aucun Plan Communal de Sauvegarde n'est connu par la Préfecture.

**Monsieur le Maire** souligne l'importance de ce document, qui constitue un outil opérationnel indispensable pour assurer une réaction rapide et organisée en cas de crise. Ce document doit être mis à jour régulièrement, dès que cela est possible.

**Monsieur le Maire** met aux voix - **VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE**

## AFFAIRES COMMUNALES LIEES AUX FETES, LA VIE ASSOCIATIVE ET A L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE

### ASSOCIATION « BADMINTON ESCAUTPONT CLUB » - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

**Monsieur Michel RENARD** informe que l'Association « BADMINTON ESCAUTPONT CLUB » sollicite une subvention exceptionnelle afin d'organiser la « Blackminton » le 20 février 2026 à la salle des sports G. DRAUX.

Cette manifestation nocturne est une déclinaison ludique et immersive du badminton traditionnel. Ce jeu ludique et rythmé offre une expérience inédite sur un terrain de badminton entièrement plongé dans le noir, éclairé uniquement par des lumières UV.

**Madame Joëlle LEGRAND** interroge Monsieur le Maire si, lors du vote concernant l'attribution de la subvention à l'association, il compte se retirer et ne pas prendre part au vote.

**Monsieur le Maire** précise qu'il n'a pas lieu de se retirer, n'étant pas membre du bureau directeur de l'association concernée, et prendra donc part au vote.

**Monsieur Michel RENARD** expose le tableau prévisionnel de dépenses et de recettes.

**Monsieur le Maire** met aux voix - **VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE**

## AFFAIRES COMMUNALES LIEES A L'ENSEIGNEMENT, LA PETITE ENFANCE, LES ACTIONS SOCIALES ET LE CENTRE DE LOISIRS





# COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

## ECOLE ELEMENTAIRE DU CENTRE - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

**Monsieur le Maire** informe que l'Ecole Elémentaire du Centre a organisé une sortie au Futuroscope les 26 et 27 mai 2025.

A cet effet, la Directrice avait sollicité la Commune, par courrier, pour une demande de subvention.

Comme toute demande de subvention, il était nécessaire que l'école fournisse un dossier de demande de subvention complet et chiffré. Ce dossier n'a été déposé qu'en juillet.

Malgré les propos tenus par la directrice de l'école à l'attention des parents, affirmant à tort que la Commune ne participerait pas financièrement au voyage, Monsieur le Maire propose néanmoins d'inscrire ce point à l'ordre du jour et de se prononcer favorablement sur l'octroi de la subvention, à hauteur de 1 100,00 euros.

**Madame Virginie BERNUS** s'interroge si un projet est en cours de réflexion concernant la cour de l'Ecole Elémentaire du Centre.

**Monsieur le Maire** affirme qu'un projet est à l'étude, en lien avec la Cité Educative.

**Monsieur le Maire** met aux voix - **VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE**

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPORT G. DRAUX AU PROFIT DU COLLEGE JEAN ZAY-ANNEE 2025-2026. AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Michel RENARD, Adjoint, rappelle que chaque année, la Commune met à disposition du Collège JEAN ZAY d'ESCAUTPONT, la Salle des Sports Municipale « GEORGES DRAUX » dans le cadre de l'enseignement d'activités physiques et sportives.

Il explique au Conseil Municipal qu'au titre de l'année scolaire 2024 – 2025, le Collège Jean ZAY d'ESCAUTPONT a versé à la Commune une subvention d'un montant de 12 552,00 € correspondant au nombre d'heures d'utilisation effective de la Salle de Sports Municipale tel que communiqué par le Collège.

## POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025 – 2026

TAUX HORAIRE UNIQUE	NOMBRE D'HEURES PREVISIONNEL D'OCCUPATION PAR LE COLLEGE	MONTANT SUBVENTION
<b>12,00 € / heure</b>	<b>932 heures</b>	<b>11 184 €</b>

**Monsieur Michel RENARD** indique à l'Assemblée qu'afin de définir les modalités :

- De mise à disposition au profit du Collège JEAN ZAY de la Salle de Sport Municipale « GEORGES DRAUX »
- De versement de la subvention,





# COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

Il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition entre la Commune d'ESCAUTPONT – représentée par Monsieur KRUSZYNSKI Raphaël – Maire et le Collège JEAN ZAY d'ESCAUTPONT – représenté par Monsieur Arnaud DANNEELS – Principal du Collège.

**Monsieur Michel RENARD met aux voix - VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE**

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE COMMUNAL – ASSOCIATION « COMITE D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITE ». AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la poursuite et du développement des actions annuelles conduites par l'Association « COMITE D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITE », certains de ces véhicules de service sont susceptibles d'être mis à disposition de ladite association, afin d'assurer le transport des denrées alimentaires.

A cet effet, il indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place, avec l'Association précitée, une « **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN VEHICULE DE SERVICE DE LA COMMUNE** ».

**Monsieur le Maire rappelle que cette convention est programmée tous les ans.**

**Monsieur le Maire met aux voix - VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE**

## **QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES**

**Monsieur le Maire** indique que l'ordre du jour est épuisé et laisse la parole à l'Assemblée pour les questions diverses.

**Monsieur Daniel HERLAUD** revient sur le point concernant la décision modificative, et plus particulièrement la ligne concernant le projet d'aire de jeux de la Cité la Pastorale. Il s'interroge si des subventions peuvent être sollicitées, notamment auprès des bailleurs sociaux.

**Monsieur le Maire** confirme qu'il est possible de solliciter les bailleurs sociaux dans le cadre de l'ATFPB. La programmation est déjà effectuée pour 2025 avec notamment la sécurisation de l'étang ou encore le square du Haut des Viviers.

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée des points suivants :

- Dans le cadre d'Octobre rose, la Commune et l'Hôtel de Ville seront à la couleur de l'événement. De plus, en guise de soutien à cette action, un arbre à soutiens gorge sera exposé à l'accueil de l'Hôtel de Ville. Il invite les élues à participer à l'évènement en apportant des soutiens gorge.

**Madame Evelyne LEGRAND** considère que l'action ne doit pas être à consonnance humoristique, en respect des gens qui ont souffert du cancer du sein.



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Hôtel de Ville – Parc Municipal Louis Delhaye – rue Henri Durre – 59278 ESCAUTPONT  
Tél : 03.27.28.51.70 – Fax : 03.27.28.51.71 – contact-info@mairie-escautpont.fr  
[www.escautpont.fr](http://www.escautpont.fr)





# COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

**Madame Monique PASSET** estime que cette action n'est pas un manque de respect envers ces gens. Au contraire, ce sont ces mêmes personnes, avec le sourire et du second degré, qui soutiennent ce genre d'actions.

**Monsieur le Maire** ajoute que la pharmacie LEROY organisera une sensibilisation à destination du Personnel Communal.

- **Monsieur le Maire** rappelle l'organisation de la semaine bleue qui se déroulera du 6 au 10 octobre et où plusieurs ateliers seront mis en place

**Madame Christine PLUMECOCQ** précise le contenu des ateliers, à savoir :

- Jeux de société traditionnels
- Forum du bien-être
- Atelier de cuisine intergénérationnel
- Les pages de la vie et jeux de société
- Atelier créatif

- **Monsieur le Maire** informe l'organisation de la manifestation d'Halloween qui se déroulera dans le Parc Municipal et sur la Place Roger Salengro.

**Madame Virginie BERNUS** s'interroge si un parcours sera adapté pour les enfants très jeunes et ainsi éviter de les effrayer.

**Monsieur le Maire** précise que deux parcours seront organisés : un parcours « enfant » sur la place et un parcours effrayant ouvert à tous qui se déroulera dans le Parc.

- **Monsieur le Maire** informe enfin du concert Jean Ferrat en hommage à Monsieur Francis BERKMANS, le 16 novembre 2025 à 17h00. La chorale « Arpège » de Avesnes-les-Aubert viendra chanter. L'entrée est gratuite, « au chapeau », et les bénéfices seront reversés au CCAS.

- **Madame Evelyne LEGRAND** rappelle l'organisation de la remise des récompenses des maisons fleuries, des jardins potagers et des Méquiébiaux qui se déroulera le vendredi 24 octobre à 18h00. Elle invite les élus à être présent pour la remise des récompenses aux participants.

- **Monsieur Daniel HERLAUD** informe qu'il a été constaté au Stade de Football Municipal que le défibrillateur était installé dans le Club House. Or, lors des entraînements, le club house est fermé et donc le défibrillateur reste inaccessible. Il serait peut-être intéressant de le déplacer dans les vestiaires ou à l'extérieur.

**Monsieur le Maire** lève la séance à 19h52.



# COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

Vote du Conseil Municipal :

- Pour :  19
- Contre :
- Abstention :

Unanimité

Majorité

Le Secrétaire de séance,

Michel RENARD.

Le Maire,